



AGENTS DE LA RELATION CLIENT

L'UNSA OBTIENT UNE MAJORATION DE 20 %
DE LA PRIME DE TRAVAIL

MAIS POUR UN CONTRACTUEL, ÇA VEUT DIRE QUOI ?

L'UNSA-Ferroviaire a obtenu la
majoration de 20 % de la prime de travail
pour le premier trimestre 2024, à la suite
des difficultés rencontrées avec l'outil
SOLAR par les agents de la relation
clientèle en gare ou à distance.

Si cette mesure parle explicitement
aux agents statutaires, les contractuels restent
interrogatifs sur ce que cela représente.

L'UNSA LEUR RÉPOND CLAIREMENT

Pour les contractuels, une valeur moyenne
de la prime de travail (VMTP) est appliquée
par classe. Une gratification exceptionnelle
est visible sur la fiche de paie.

IL SUFFIT
D'UNE JOURNÉE
DE SERVICE
DANS LE MOIS
POUR OBTENIR
CETTE
GRATIFICATION
EXCEPTIONNELLE.

BON À SAVOIR

N'hésitez pas
à contacter vos
représentants dans
le cas d'un oubli sur
vos fiches de paie !
L'UNSA-Ferroviaire
reste vigilante
et rencontrera
prochainement
la direction pour
demander la
prolongation de ce
dispositif durant le
deuxième trimestre.

62 €

POUR LA
CLASSE 2.

65 €

POUR LA
CLASSE 3.

67 €

POUR LA
CLASSE 4.



UNSA-FERROVIAIRE